

# COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

*Le compte administratif est le document comptable qui retrace les réalisations budgétaires de l'année dans la comptabilité tenue par le maire (ordonnateur). Il permet d'arrêter les résultats de l'exercice et de procéder aux reports et à l'affectation de ces résultats sur l'exercice suivant.*

Le conseil municipal est appelé à approuver le compte administratif de l'exercice 2021 de la commune d'Essey-lès-Nancy, conforme, en tous points, au compte de gestion établi pour la même période par le comptable public (Trésorière de Nancy Municipale).

Le présent rapport de présentation du compte administratif intervient en complément de l'analyse de la situation financière de la collectivité réalisée à l'occasion du débat d'orientations budgétaires pour 2022. En effet, les résultats issus de ce compte administratif ne diffèrent pas de ceux présentés lors du débat et l'analyse financière opérée en février dernier demeure toujours pertinente.

Pour une bonne appréhension du compte administratif seront donc présentés et analysés successivement :

- I. Les résultats de l'exécution budgétaire de l'exercice 2021
- II. L'exécution détaillée de la section de fonctionnement
- III. L'exécution détaillée de la section d'investissement

## INTRODUCTION

### L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE

### L'ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### L'ÉVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

# COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

## INTRODUCTION

## L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE

## L'ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## L'ÉVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### I. L'EXECUTION BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2021

Le tableau ci-dessous retrace l'exécution budgétaire et les résultats affichés à la clôture de l'exercice 2021.

			FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévisions budg. totales		6 736 549,50 €	2 751 709,56 €	9 488 259,06 €
	Titres de recettes émis	A	6 111 762,17 €	1 055 980,32 €	7 167 742,49 €
	Restes à réaliser	B	- €	668 750,60 €	668 750,60 €
DEPENSES	Prévisions budg. totales		6 736 549,50 €	1 785 316,82 €	8 521 866,32 €
	Mandats émis	D	5 445 401,66 €	1 235 012,33 €	6 680 413,99 €
	Restes à réaliser	E	- €	172 420,65 €	172 420,65 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	<i>Solde d'exécution 2021</i>				
	Excédent si A-D>0	F=A-D	666 360,51 €		487 328,50 €
	Déficit si A-D<0	F=A-D		- 179 032,01 €	
	<i>Restes à réaliser 2021</i>				
	Excédent si B-E>0	G=B-E		496 329,95 €	496 329,95 €
	Déficit si B-E<0	G=B-E			
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	Excédent	H	650 000,00 €	147 728,53 €	797 728,53 €
	Déficit	H			
RESULTAT CUMULE	<i>Résultat de clôture hors restes à réaliser</i>				
	Excédent	F+H	1 316 360,51 €		1 285 057,03 €
	Déficit	F+H		- 31 303,48 €	
	<i>Résultat de clôture corrigé des R.A.R.</i>				
	Excédent	F+G+H	1 316 360,51 €	465 026,47 €	1 781 386,98 €
	Déficit	F+G+H			

# COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

## EVOLUTION DES SOLDES DE GESTION

	CA 2021
Recettes réelles de fonctionnement	6 111 684 €
Recettes exceptionnelles de fonctionnement	30 498 €
Reprise sur provision	0 €
<b>Recettes de gestion courante (1-2-3)</b>	<b>6 081 186 €</b>
Dépenses réelles de fonctionnement	5 300 379 €
Intérêts de la dette (hors indemnités de remb. anticipés)	115 036 €
Dépenses except. de fonctionnement (dont indemnités de RA)	9 918 €
Provision constituée sur l'exercice	4 050 €
<b>Dépenses de gestion courante (5-6-7-8)</b>	<b>5 171 375 €</b>
<b>Epargne de gestion (4-9)</b>	<b>909 811 €</b>
<b>Epargne brute (4-(5-7-8))</b>	<b>794 774 €</b>
Capital de la dette (hors remboursements anticipés)	294 201 €
Capital remboursé par anticipation	0 €
<b>Epargne nette (11-12)</b>	<b>500 574 €</b>
Recettes d'investissement nettes (hors emprunts)	910 958 €
Dépenses d'investissement nettes (hors capital de la dette)	940 733 €
<b>Besoin ou excédent de financement (14+15-16)</b>	<b>470 799 €</b>
Emprunt	0 €
<b>Variation du fonds de roulement (17-18)</b>	<b>470 799 €</b>

En comparaison avec l'exercice 2020, il apparaît une évolution de l'ordre de :

- + 6,3 % pour les dépenses de gestion ;
- + 7 % pour les recettes de gestion,

soit une progression de près de 21 % de l'épargne de gestion et de 46 % de l'épargne nette, après un exercice 2020 en recul, particulièrement impacté par la crise sanitaire.

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION  
BUDGÉTAIRE  
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION  
DE LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION  
DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT

# COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

## INTRODUCTION

## L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE

## L'ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## L'ÉVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

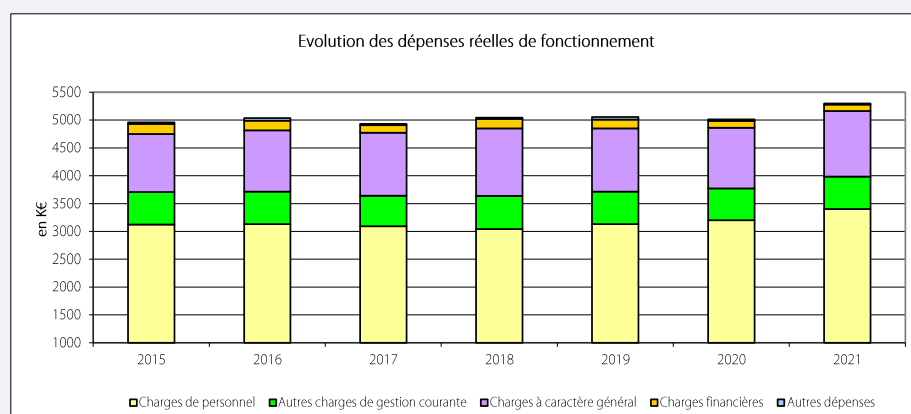
## II. L'ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité nécessaires au fonctionnement des services publics (écoles, restauration scolaire, centre de loisirs...) et les recettes qui, caractérisées par leur récurrence, sont destinées à prendre en charge ces dépenses.

### A. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement ont représenté, en 2021, un montant de 5 300 379 €, contre 5 014 440 € en 2020. Elles ont donc enregistré une progression de 5,7 %.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des principaux postes des dépenses réelles de fonctionnement.



### 1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général comprennent les achats, prestations de services et impôts divers réglés par la collectivité. C'est un des principaux postes de dépenses du budget communal.

Marqué par deux mois de confinement puis par des mesures de restrictions sanitaires, ce chapitre de dépenses s'était contracté de plus de 49 000 € en 2020 avec notamment l'annulation de nombreuses manifestations (Essey Chantant, Estiv'Bal, la course de l'Oppidum...). Par ailleurs, la fréquentation des services, et plus particulièrement des dispositifs en direction de la jeunesse, avait été profondément affectée, à commencer par le recul des commandes de repas.

Bien qu'également concerné par des restrictions sanitaires en début d'année, l'exercice 2021 marque globalement un retour à un niveau d'activité normal, avec 1 176 650 € réalisés contre 1 212 415 € en 2018 et 1 138 075 € en 2019.

Plus particulièrement, l'exercice 2021 a été marqué par la conclusion d'une prestation de nettoyage urbain avec la Métropole du Grand Nancy pendant les week-ends en période estivale, pour 19 268 €, et la concrétisation de l'adhésion au Centre de Supervision Urbain qui représentera, à terme, une dépense de 7 200 € par an.

# COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

Au-delà de l'amélioration du cadre de vie, c'est la politique d'accueil scolaire, périscolaire et extrascolaire qui enregistre de nouveaux efforts financiers avec :

- le déploiement d'un espace numérique de travail dans les écoles (+ 4 200 €/3 ans, hors subvention perçue en compensation) ;
- le raccordement à la fibre optique de 2 écoles (+ 783 €/an) ;
- la conclusion d'un nouveau contrat de restauration scolaire avec passage de 2 à 3 composantes bio par repas (+ 9 116 €/an à fréquentation identique) ;
- la réalisation d'une étude sur la centralisation des lieux de restauration scolaire (12 510 €) ;
- la mise en place d'aides au départ en centre de vacances en partenariat avec Jeunesse au Plein Air (1 600 €).

La fréquentation des dispositifs scolaires et extrascolaires a enregistré parallèlement un net rebond pour s'établir à un niveau supérieur à celui d'avant-crise (+ 55 % d'heures réalisées pour le dispositif périscolaire entre 2020 et 2021).

L'exercice passé aura également enregistré des interventions exceptionnelles sur le patrimoine bâti ou arboré destiné à préserver son état fonctionnel et sanitaire, avec :

- la rénovation de la salle de motricité de l'école maternelle Prévert (11 325 €) ;
- l'intervention sur l'isolation thermique de l'école maternelle Prévert suite à sinistre (7 588,75 €) ;
- le remplacement de la centrale d'alarme de l'école maternelle Delaunay (2 476 €) ;
- l'intervention sur la toiture du Centre Technique Municipal suite à infiltrations (6 156 €) ;
- la réfection de l'entrée de la Maison de la Parentalité (2 660 €)
- le remplacement de vitrages cassés (12 195 €)
- la taille sanitaire d'arbres au parc Maringer (4 110 €)...

Enfin, en raison de la prolongation du contexte épidémique, le compte administratif 2021 enregistre de nouveau des dépenses spécialisées dans les équipements de protection (masques) et de désinfection pour près de 15.000 €.

## 2. Les charges de personnel

Ce chapitre, constitué des rémunérations versées aux agents et des charges patronales s'y rapportant, a progressé de 6,3 % en 2021.

Cette évolution s'explique principalement par :

- des mesures de déprécarisation engagées en faveur d'animateurs périscolaires et extrascolaires (+ 35.000 € en année pleine) ;
- le recrutement d'un agent de police municipale suite à la mutation d'un gardien-brigadier placé en congé de longue maladie et payé à demi-traitement (+ 27 421 € en 2021) ;
- le remplacement d'un agent administratif en congé maternité (17 647 €) ;
- une progression du volume des vacances avec la reprise quasi-normale des activités en direction de la jeunesse (accueils périscolaires et extrascolaires) et l'augmentation constante de la fréquentation des dispositifs (+ 17 175 € bruts hors charges) ;
- la progression de l'indemnisation des heures supplémentaires et complémentaires (+ 13 429 € bruts hors charges) en raison notamment de

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION  
BUDGÉTAIRE  
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION  
DE LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION  
DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT

# COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

## INTRODUCTION

## L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE

## L'ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## L'ÉVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- la reprise des manifestations ;
- l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2021, de l'indemnité de fin de contrat (prime de précarité) (4 952 € bruts hors charges versés en 2021).

L'exercice 2021 a, par ailleurs, été marqué par :

- l'organisation des élections départementales et régionales (8 365 € bruts hors charges et recettes perçues en compensation) ;
- le versement d'un capital-décès (22 742 €) suite au décès d'un agent.

### 3. Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante sont constituées des indemnités versées aux élus et des participations et subventions versées par la collectivité aux personnes de droit public et privé.

Avec l'allègement du contexte sanitaire, ce poste de dépenses a progressé de près de 1,9 % en 2021 avec plus particulièrement :

- la reprise d'activités de la crèche intercommunale Frimousse, qui s'est accompagnée d'une augmentation de 17 428 € de la participation versée ;
- le réajustement partiel de la subvention versée à la Caisse des Ecoles - dont le fonctionnement avait été fortement compromis par le contexte sanitaire en 2020 -, et ce en dépit d'une nouvelle annulation des séjours en classe de découverte.

Soutenues par la municipalité en 2020 au plus fort de la crise sanitaire, les associations avaient pu compter sur le maintien à leur niveau habituel des subventions municipales. Certaines ont même pu bénéficier d'un abondement exceptionnel à l'image de la subvention de 4 000 € attribuée à l'association « Confiance Projet Emploi » pour soutenir le retour à l'emploi dans le contexte de crise. Ces subventions, n'ayant pas été totalement mobilisées par les associations en 2020, la municipalité a procédé, en 2021, à un réajustement en conséquence de l'enveloppe des subventions, qui s'est établie à 52 421 € contre 64 962 € en 2020.

Concernant le centre communal d'action sociale d'Essey-lès-Nancy, l'effort financier initialement envisagé par la commune en faveur de l'établissement, pour l'accompagner dans la réalisation d'une analyse des besoins sociaux, n'a finalement pas nécessité de concrétisation. Le contexte sanitaire a, en effet, continué d'affecter les activités proposées par l'établissement et plus particulièrement le repas des seniors, le séjour et le Noël des familles. Ainsi, sur 38 800 € de budget alloué aux activités, 16 950 € de crédits ont dû être annulés.

### 4. Les charges financières

Les charges financières regroupent les crédits correspondant aux intérêts des emprunts réglés à échéance et à leurs intérêts courus non échus (ICNE).

En l'absence de nouveaux emprunts contractés par la collectivité, ce chapitre continue de se contracter avec la réduction progressive de la charge d'intérêts au profit d'un amortissement plus conséquent du capital.

## 5. Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles comprennent principalement les opérations de régularisation comptable et certaines subventions à caractère exceptionnel.

Ce chapitre a principalement été marqué en 2021 par des annulations de titres émis par erreur sur des exercices antérieurs.

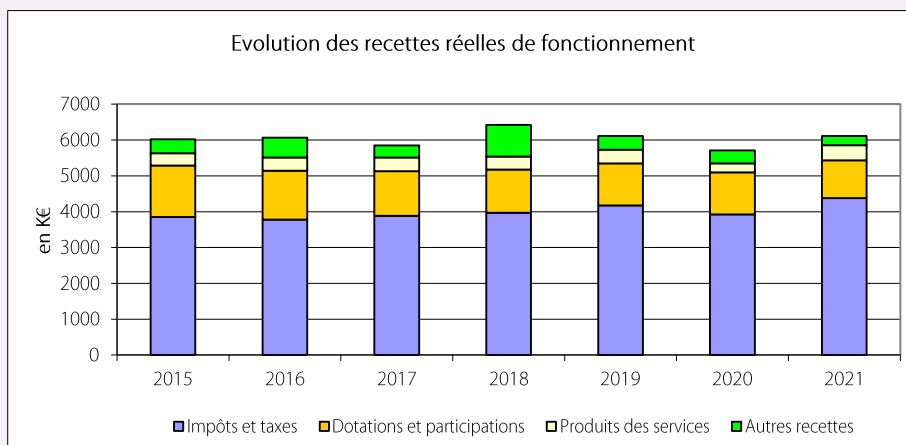
Bien que figurant dans des chapitres dédiés, il convient de noter qu'une provision complémentaire de 4 050 € a été constituée en 2021 pour prendre en charge comptablement, sur les exercices à venir, une fraction supplémentaire de restes à recouvrer pouvant faire l'objet d'admissions en non-valeur.

Enfin, pour la première année depuis l'institution du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (Fpic), la ville d'Essey-lès-Nancy a été appelée à contribution par la Métropole du Grand Nancy à hauteur de 6 331 €, soit près de 30 % de sa contribution totale. Il s'agissait, pour la Métropole, qui ne répercutait pas aux communes leur contribution au fonds, d'appeler les communes à la solidarité suite aux mesures de soutien prises par l'intercommunalité en faveur des commerçants. Ces mesures avaient contribué, en partie, à la progression des produits fiscaux en 2020 et mécaniquement au reversement de dotations de solidarité plus conséquentes aux communes membres.

## B. Les recettes réelles de fonctionnement

Avec une réalisation de 6 111 684 € en 2021, contre de 5 710 142 € en 2020, le volume des recettes réelles de fonctionnement a évolué de + 7 % en 2021 effaçant son recul du même niveau sur l'exercice précédent.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des principaux postes de recettes réelles de fonctionnement.



### 1. Les dotations et participations

Le compte administratif 2021 enregistre une nouvelle fois un recul de ce chapitre qui recense l'ensemble des aides et subventions versées par l'Etat et les autres partenaires locaux (collectivités, intercommunalité) et nationaux (Caf).

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION  
BUDGÉTAIRE  
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION  
DE LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION  
DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT

# COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

## INTRODUCTION

## L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE

## L'ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## L'ÉVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Ce poste de recettes évolue ainsi à la baisse en raison du mécanisme d'écrêtement des composantes forfaitaires et compensatrices de la DGF, destiné à financer la montée en puissance des composantes péréquatrices. L'écrêtement opéré en 2021 s'élève, dans ce cadre, à 28 051 €.

Cependant, en raison de potentiels fiscaux et financiers plus favorables que ceux des collectivités de même strate, la ville d'Essey-lès-Nancy n'a pas profité de l'évolution de ses dotations de péréquation qui se sont globalement stabilisées.

S'agissant des participations, ce chapitre de recettes a surtout enregistré des participations exceptionnelles, parfois liées au contexte de crise, au détriment des participations adossées à des projets, avec :

- les participations financières de l'Etat et de la Caf à l'organisation de projets avec les jeunes (Anim'ton quartier, chantier loisirs jeunes et chantier Argent de Poche) (11 500 €) ;
- la participation de l'Etat à la scolarisation des enfants en classe spécialisée (UPE2A) (1 960,75 €) ;
- la participation financière de l'Etat à l'organisation des élections départementales et régionales (3 000 €).

La commune a pu profiter enfin, en 2021, du mécanisme de garantie financière destiné à assurer en 2020 aux communes un niveau de recettes fiscales et domaniales équivalent à la moyenne des recettes perçues entre 2017 et 2019 pour un montant de 90 976 €.

## 2. Les impôts et taxes

Ce poste de recettes, composé des produits des contributions directes et des reversements de fiscalité, a progressé de 12 % en 2021, après un recul de 6,1 % en 2020 lié à la décision d'exonérer partiellement de taxe locale sur la publicité extérieure les commerçants impactés par la fermeture de leurs commerces pendant la période de confinement.

Outre un rétablissement de l'assiette d'imposition de la taxe locale sur la publicité extérieure, la commune a bénéficié, en 2021, d'un dynamisme exceptionnel des produits de taxe additionnelle aux droits de mutation avec 387 682 € de réalisations contre 324 559 € en 2020 et 402 670 € en 2019.

Concernant, enfin, les produits de contributions directes, ceux-ci se sont établis à 2 667 981 €, contre 2 463 887 € en 2020, en raison de l'intégration par l'Etat, dans le cadre de la suppression progressive de la taxe d'habitation, des compensations d'exonération de taxe d'habitation (soit un transfert entre chapitres budgétaires de 184 096 €) dans les produits de taxe foncière sur les propriétés bâties.

## 3. Les produits des services et du domaine

Composé des redevances des services acquittées par les usagers, les produits des services et du domaine se sont rétablis en 2021 avec la reprise des activités municipales, et notamment celles organisées en direction de la jeunesse.



# COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

Pour mémoire, les redevances des services périscolaires (garderie, restauration...) et extrascolaire (centre de loisirs, dispositif Anim'ados...) avaient reculé de près de 116 450 € en 2020.

L'exercice 2021 s'est caractérisé également par de nombreuses réimputations comptables en direction de ce chapitre et au détriment du chapitre dédié aux autres produits de gestion courante.

## 4. Les autres produits de gestion courante

Comme précisé au paragraphe précédent, ce chapitre a été amputé de nombreuses écritures liées notamment au remboursement par les usagers des charges locatives (eau, ordures ménagères...). Ce poste se concentre donc désormais sur les seuls loyers issus de la location du patrimoine immobilier de la collectivité (appartements, salles).

Avec, par ailleurs, le maintien de restrictions sanitaires en cours d'année et l'affectation de salles, habituellement louées, à la restauration scolaire – pour faire face à la progression constante de la fréquentation –, le chapitre des autres produits de gestion courante s'est contracté de près de 60.000 €.

## 5. Les atténuations de charges

Les atténuations de charges comprennent les recouvrements divers qui viennent réduire le montant de dépenses de personnel payées antérieurement. On y trouve les remboursements par l'assurance statutaire d'une partie des rémunérations des agents en congé pour maladie ou accident de service et, le cas échéant, les remboursements par l'Etat des traitements des agents employés sous contrats aidés.

Au-delà de ces participations, le chapitre des atténuations de charges a enregistré en 2021 les remboursements, par le centre de gestion de la fonction publique de Meurthe-et-Moselle, des décharges d'activités syndicales de deux agents (5 349 €) ainsi qu'une aide de l'Etat à l'embauche d'une apprentie en CAP petite enfance (3 000 €).

## 6. Les produits exceptionnels

Le chapitre des produits exceptionnels, composé notamment des cessions, débits, pénalités et remboursements d'assurance, est particulièrement variable d'une année sur l'autre.

Il a été caractérisé, en 2021, par :

- la cession de deux parcelles communales (7 225 €) ;
- le remboursement par l'assurance d'un sinistre lié à un défaut d'isolation à l'école maternelle Prévert (8 054 €) ;
- le remboursement de divers autres sinistres (7 670 €).

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION  
BUDGÉTAIRE  
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION  
DE LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION  
DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT

# COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION  
BUDGÉTAIRE  
DE L'EXERCICE

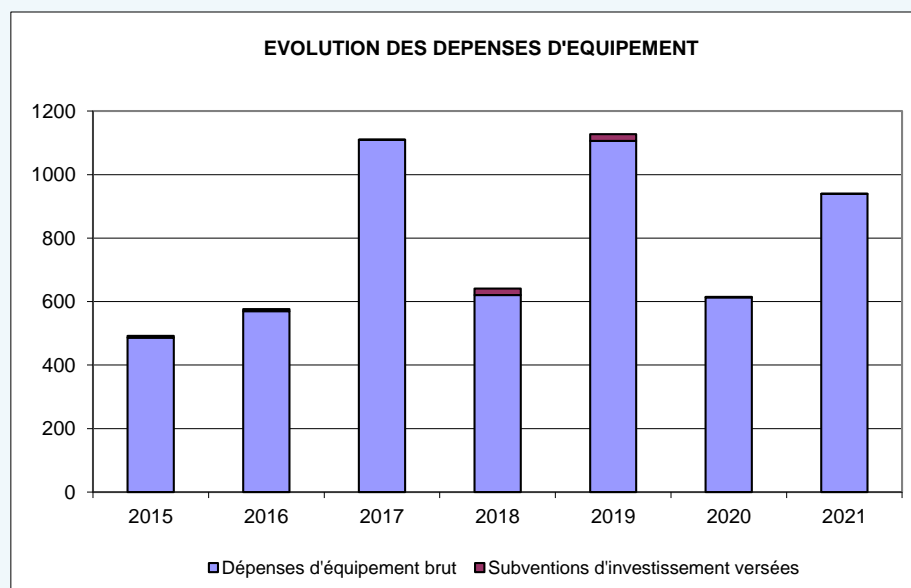
L'ÉVOLUTION  
DE LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION  
DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT

## III. L'ÉVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### A. Les dépenses réelles d'investissement

Composées des dépenses financières et des subventions et dépenses d'équipement, les dépenses réelles d'investissement se sont élevées en 2021 à 1 234 934 €, hors restes à réaliser.



### 1. Les dépenses d'équipement

En matière de dépenses d'équipement, hors restes à réaliser constatés à la clôture, l'exercice 2021 a été marqué par :

#### 1) pour les opérations d'équipement

- le règlement d'une fraction de l'opération de mise en accessibilité de l'école d'Application du Centre pour 21 511 €
- le règlement d'une fraction des études de l'opération de mise en accessibilité du Haut Château pour 6 162 €
- le règlement d'une fraction de l'opération portant création d'un complexe sportif paysagé pour 482 254 €

# COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

## 2) en matière de valorisation du patrimoine

- l'installation de récupérateurs d'eaux de pluie : 104 129 €
- le remplacement des panneaux électroniques : 63 148 €
- la rénovation des courts de tennis : 57 844 €
- la réalisation de travaux pour l'amélioration du confort thermique et l'accessibilité des écoles : 37 563 €
- la mise à niveau de la vidéosurveillance : 19 621 €
- la réalisation de travaux d'aménagement dans le cimetière : 9 475 €
- l'aménagement des aires de jeux dans les écoles et le parc du Haut Château : 9 307 €

## 4) en matière de dotation des écoles et services municipaux

- le développement du socle numérique des écoles élémentaires : 53 829 €
- la mise à niveau du parc et des solutions informatiques des services municipaux : 15 450 €

## 2. Les dépenses financières

Les dépenses financières, constituées essentiellement du remboursement annuel du capital de la dette, progressent au rythme de l'évolution de la dette ancienne.

En effet, avec des emprunts conclus à échéances constantes, le recul de la charge d'intérêts continue d'induire une progression de l'amortissement du capital. Ce chapitre de dépenses évolue donc de + 9 163 € en 2021.

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION  
BUDGÉTAIRE  
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION  
DE LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION  
DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT

# COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION  
BUDGÉTAIRE  
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION  
DE LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION  
DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT

## B. Les recettes réelles d'investissement

### 1. Les subventions d'investissement

Ce chapitre totalise, en 2021, 264 734 € de recettes, hors restes à réaliser. Comme les années précédentes, les prévisions restent supérieures aux réalisations en raison des mécanismes financiers conduisant à l'inscription au budget des recettes dans leur intégralité et non pour leurs fractions propres à chaque exercice. Ainsi, les fractions de subventions non perçues sont généralement reportées, sur l'exercice suivant, sous forme de restes à réaliser.

La collectivité a ainsi reçu, pour l'année 2021, des subventions :

- de l'Etat (DETR) et du département de Meurthe-et-Moselle (acomptes) pour la réalisation du complexe sportif paysagé : 84 352 €
- de l'Etat (DETR) et de l'Union Européenne pour la construction de la salle d'activité scolaire et périscolaire de Mouzimpré : 50 920 €
- de l'Etat sous forme de dotation d'équipement des territoires ruraux pour la mise en accessibilité de l'école d'Application du Centre : 91 660 €
- de l'Etat sous forme de dotation soutien à l'investissement local pour la mise en accessibilité et la rénovation d'écoles : 16 642 €
- de la Métropole du Grand Nancy pour l'installation de bornes numériques destinées à faciliter l'accès aux services dématérialisés aux habitants : 14 400 €

### 2. Les dotations d'investissement

Ce chapitre de recettes comprend l'excédent de fonctionnement dégagé à la clôture de l'exercice précédent, lorsqu'il est affecté à la couverture du besoin de financement de l'exercice suivant, et les attributions du Fonds de Compensation de la TVA au titre des investissements réalisés les exercices précédents.

Considérant les dépenses d'équipement réalisées en 2020, l'attribution du FCTVA s'est élevée à 71 200 € en 2021.

### 3. Les emprunts

Il convient, enfin, de relever que les dépenses d'investissement de l'exercice 2021 ont pu être couvertes par les ressources propres de la collectivité (épargne principalement), sans recours à l'emprunt.